



Abandon foyer conjugal et tromperie

Par **ASSIA_old**, le **03/12/2007 à 14:58**

Bonjour,

je souhaiterais savoir quelles sont les conséquences pour un homme d'avoir quitté le foyer conjugal depuis un an, date à laquelle nous avons pris un nouvel appart chacun moi et ma femme, suite à ma tromperie répétée après mon départ du foyer,ors elle pensait qu'avec le temps, je reviendrais mais bien au contraire

Quel est le divorce que je dois demander, et quels sont les conséquences ?

merci pour vos réponses

Par **Upsilon**, le **03/12/2007 à 15:05**

Bonjour et bienvenue !

Il existe plusieurs types de divorce qui n'ont plus aucune incidence sur le partage des biens (à la différence d'avant).

_ Divorce pour consentement mutuel : Il faudra que les 2 époux soient d'accord sur le principe du divorce et sur le partage des biens

_ Divorce accepté : Vous demandez le divorce, votre femme l'accepte mais elle n'est pas d'accord sur le partage des biens

_ Divorce pour faute : Ne convient pas à votre situation

_ Divorce pour rupture de la vie commune : Ca me semble être le plus adapté. Vous pouvez demander le divorce apres 2 ans de séparation de fait.
Cette solution ne remettra pas en cause vos droits dans le partage des biens, mais pourra peser en votre défaveur concernant la garde des enfants, et peut être une éventuelle pension alimentaire (encore que je n'en suis pas certain).

Cordialement,

Upsilon

Par **ASSIA_old**, le **03/12/2007** à **16:21**

Après ce départ du foyer, ma femme me harcèle de me déplumer si je ne reviens pas à la maison, voila un an que ce harcèlement dure, elle refuse tout divorce, elle a toutes les preuves de mes tromperies, passées et présentes, mais se refuse de croire que je ne reviendrais plus, que faire ? merci pour vos reponses